

DÉCLARATION

FÉDÉRATION NATIONALE CGT DES PERSONNELS DES ORGANISMES SOCIAUX
RPN Classification du 11 octobre 2024

La CGT s'interroge sur la pertinence d'un protocole d'accord proposé dans la précipitation par l'employeur.

La refonte d'une classification de plus de 20 ans ne peut pas se faire en 6 mois.

La refonte d'une classification de plus de 20 ans ne peut pas se cantonner à reprendre les mauvaises recettes de 2014 et 2019 ayant conduit à un sans suite et à un droit d'opposition.

La refonte d'une classification de plus de 20 ans ne peut pas se faire sans répondre aux revendications essentielles des salariés, malgré nos efforts pour engager un dialogue constructif.

La refonte d'une classification de plus de 20 ans ne peut pas se faire sans retenir les revendications de la première organisation syndicale de la Sécurité sociale, entre autres :

- Refonte totale de la classification sans contrainte budgétaire préalable pour étudier les besoins : **refus de l'employeur.**
- Mesure collective à la hauteur des attentes des salariés : **mépris de l'employeur.**
- Pas de fongibilité des points de compétences lors de la transposition : **refus de l'employeur.**
- Une différence fixe dans le passage des niveaux : **refus de l'employeur.**
- Des pas de compétence identiques entre les niveaux : **refus de l'employeur.**
- Premier niveau au SMIC avec revalorisation suivant le SMIC et l'échelle mobile des salaires, pour ne plus jamais décrocher dans la variation face au SMIC : **refus de l'employeur.**
- Automaticité des mesures promotionnelles : **mépris de l'employeur.**

L'employeur est pourtant capable de consentir un accord avantageux, comme pour les Agents de Direction et les Praticiens Conseils avec 4,5% de l'enveloppe pour seulement 1% du personnel.

Le sentiment d'iniquité est sans appel, et votre projet ne répond pas à la promesse faite, dès l'ouverture des négociations, d'améliorer le pouvoir de vivre de tous les salariés de la Sécurité sociale. Nous rappelons à tous qu'il s'agissait d'un préalable au retour à la table des négociations des organisations syndicales.

La CGT s'interroge sur l'incongruité de la situation. Monsieur LEMAY, votre prédécesseur madame Bertin, qui lui-même en son temps a échoué dans la négociation de la classification, paraphrase la CGT pour résumer votre projet : **des miettes pour les pigeons !**